

La France proteste contre la condamnation d'un de ses ressortissants au Burundi

PANA, 28 juillet 2011 Paris, France – Le ministre français des Affaires étrangères a convoqué jeudi à Paris l'ambassadeur du Burundi, Gaspar Musavyrabona, pour lui exprimer la vive inquiétude de la France suite à la condamnation d'un de ses ressortissants, Patrice Faye, à 25 ans de prison par un tribunal burundais. "Nous nous interrogeons sur les manquements graves de la procédure notamment le maintien en détention de M. Faye au-delà du terme légal et l'impossibilité pour lui de suivre correctement les débats", a déclaré le porte-parole du ministre français des Affaires étrangères, Bernard Valero.

S'exprimant au cours d'un point de presse, il a fait état des interrogations de son pays sur les incohérences de la procédure judiciaire qui a conduit à la condamnation de M. Faye à une lourde peine d'emprisonnement. À l'issue de procès, M. Faye a été reconnu coupable de viol dont il a été accusé par plusieurs victimes d'un établissement du Burundi.